

Ville de Solre-le-Château

Afin de fluidifier le trafic aux abords des écoles et d'assurer la sécurité des élèves, voici les nouvelles dispositions de circulation rue de Clairfayts. Des aménagements urbains et piétonniers viendront compléter ces mesures.



Le bas de la Rue de Clairfayts, de l'intersection avec la Rue des Grands jardins jusque l'intersection avec la Place Verte sera en sens unique, en zone 30km/h et informant le sens interdit à 120 m. Une pré-signalisation sur la Grand Place informera le sens interdit Rue de Clairfayts à 150 m.



A partir de l'intersection avec la Place Verte et jusqu'au parking en face de l'école Primaire, la Rue de Clairfayts sera :

- interdite à la circulation
- autorisée aux riverains et livraisons,
- En zone 30km/h
- avec des chicanes.

Les parents d'élèves ne résidant pas dans la Rue de Clairfayts ne sont pas considérés comme riverains.



A partir de l'intersection avec la Rue du Quartier (école maternelle) jusqu'au parking en face de l'école primaire, la circulation de tous les véhicules sera en double sens, en zone 30km/h. Le parking sera utilisé pour les usagers des 3 écoles.



Les parkings de la salle des sports et de la salle de Détente seront réservés aux usagers des salles.

Une étude avec les services du Département est en cours pour améliorer la circulation en particulier des autobus au virage de l'école Maternelle et au stop avec la Rue de Beaumont. En attendant, une partie du parking de l'école maternelle n'est plus accessible.



Le stationnement et l'arrêt sera interdit Rue de Beaumont du n° 1 au n° 21 pour disposer d'un couloir d'attente pour les autobus entre autres.